



Litige reparation moto entre garage independant et concessionnaire

Par lolobrive, le **02/09/2016 à 18:03**

proprietaire d'une moto , je suis tombe en panne 5roue libre de demarreur sur yamaha dragstar 1100) que j'ai fait depanne au mois de mai de cette annee par un garage independant.cout:850euro. 2mois apres ma moto retombe en panne .meme panne meme garage qui prend tout a sa charge. 3 semaines d'immobilisation + 2 semaines la 1ere fois. 11 aout 3eme panne Meme panne! le garage me dit de l'amener chez le concessionnaire yamaha.Ma moto y est depuis le 13aout 3semaines de delais avt de diagnostiquer la panne 5yamaha m'avait prevenu donc normal) il m'appelle cette semaine et le verdict tombe : le 1er garagiste a oublie de monter une piece donc c'est pour cela que ca recassait a chaque fois. DEvis 1200euro! 1mois d'immobilisation. Suis je en droit de reclamer des dommages et interets au 1er garagiste . A ce jour celui ci m'a reverse un cheque de 630euros d'ou une difference de 220euros qu'il justifie par la main d'oeuvre!! Sur 4 mois d'ete je me suis servi de ma moto 1mois tout cela a cause d'une erreur proffessionnel! merci de me repondre.